

Procès-Verbal du Conseil Municipal du

26 septembre 2023 à 18h30

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charmoy, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-huit juin deux mille vingt, se sont réunis à la salle Charles Boursin de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Madame Mariane SUZANNE, le vingt septembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L2122-8, L2122-9 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance, était de	15
Le nombre de Conseillers présents au jour de la séance, était de	11
Quorum :	8

PRESENTS :

Mme Mariane SUZANNE, Mme Isabelle GIROD, M. Bertrand GONOD, M. Bernard BORDERIEUX, M. Laurent BOUTON, Mme Brigitte FAVROT, Mme Séverine GAUTREAU, Mme Alisson MEYER, Mme Jeannine DURAND, M. Jean-Guy LEROY, Mme Cécile GENGE.

Absents représentés :

M. Jean-Pierre PRÉVOT représenté par Mme Mariane SUZANNE
Mme Amélie VINCENT-DEBÈZE représentée par Mme Alisson MEYER,
Mme Delphine BOSSER représentée par Mme Séverine GAUTREAU.

Absent :

M. René ROSSILLON

Secrétaires de séance :

Madame Alisson MEYER et Madame Jeannine DURAND

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 qui est approuvé (11 votes Pour et Abstention de Mme DURAND)

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises concernant les 2 prêts (un prêt à court terme et 1 prêt à moyen terme) pour un montant total de 146 000 € pour financer l'acquisition et les travaux du dernier bar de la commune. Madame le Maire rappelle que cet investissement est inscrit au budget 2023. Différentes banques ont été consultées, la Banque Postale et la Caisse d'Épargne ont fait les 2 meilleures offres.

2023-001 du 25/09/2023 : Signature d'un prêt de 66 000.00 € au taux fixe de 4.46% pour une durée de 20 ans pour l'acquisition de « l'ancien bar » auprès de la Banque Postale.

2023-002 du 25/09/2023 : Signature d'un prêt de 80 000.00 € au taux fixe de 4.48% pour une durée de 2 ans pour l'acquisition de « l'ancien bar » auprès de la Caisse d'Épargne.

Madame le Maire fait un point sur les projets en cours :

Le bar :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec la CCI, l'UMIH et la CCAM pour lancer la recherche d'un exploitant indépendant.

A venir :

- Appel à candidatures au niveau départemental début octobre pour 2 mois
- Transmission des dossiers de candidatures par la CCI, dossiers à déposer par les candidats
- Mise en place d'un comité de sélection avec des membres de la commission café du pont, la CCI, l'UMIH et la CCAM
- Étude des travaux selon projet retenu
- Licence IV

Arrivée de Monsieur GONOD

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV doit normalement arriver à échéance en septembre 2024 et qu'une recherche sur la réglementation de cette licence est en cours pour savoir comment il est possible de l'utiliser afin de ne pas la perdre : Est-ce que la municipalité peut ouvrir une journée le bar ou faut-il demander à une association ? (il faut que les statuts de l'association le permettent).

Arrivée de Madame FAVROT

Monsieur LEROY demande comment s'est passée la rencontre avec la personne de Charmoy qui souhaitait reprendre le bar.

Madame le Maire signale qu'elle a reçu plusieurs candidatures et que l'UMIH va l'aider. Il va y avoir un appel à candidature au mois d'octobre ; les personnes qui ont envoyé leur CV à la mairie seront invitées à candidater.

La salle polyvalente :

Madame le Maire signale que le devis pour l'étude de faisabilité a été validé : l'entreprise retenue est la société MASSONNET pour 14 940 € (80 % de subvention sollicitée : DETR 50 % et EFFILOGIS 30 %). Madame le Maire précise qu'elle est toujours en attente du rapport de l'experte.

L'eau

Madame le Maire signale que 3 devis pour l'étude BAC ont été reçus. Une analyse des devis est en cours avec la Direction de l'environnement et de l'agriculture

Subventions :

Madame le Maire fait le point sur les subventions :

Bar : 44 730 € DETR (80 000 € sollicités à Village et FEDER ; montant à déterminer selon enveloppe des travaux)

Éclairage public : Fonds Verts 40 % 38 772 € et DETR 29.4 % 28 510 € (travaux prévus en novembre 2023).

Vidéo-protection FIPD : demande refusée (projet reporté à l'année prochaine)

Délibérations

1- Tarifs de l'eau (délibération 2023-09-26/05 – 14 votes Pour)

Madame le Maire rappelle que l'année dernière l'augmentation du prix de l'eau pour la CECNA avait été votée afin que l'eau ne soit plus vendue à perte, et que son prix de l'eau soit le même que celui des habitants.

Madame le Maire propose que le prix de l'eau de la CECNA, qui était de 0.80 € soit maintenant à 1.10 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✓ **FIXE** le prix de vente de l'eau à partir de septembre 2023 au tarif suivant :

- Prix du m3 d'eau	1.10 €
- Abonnement réseau d'eau	60.00 €
- Abonnement d'eau (personnes vivant seules, âgées de 70 ans et plus) :	30,00 €
- Prix du m3 d'eau fourni à la CECNA	1.10 €

✓ **DECIDE** de ne pas reconduire le tarif attribué aux personnes vivant seules âgées de + 70 ans.

✓ **DIT** que le prix réduit de l'abonnement réseau d'eau pour les personnes vivant seules, âgées de 70 ans et plus, est maintenu uniquement pour les abonnés qui en bénéficiaient en 2016.

2- Admission en non-valeur

Admission en non-valeur – Budget Principal (délibération 2023-09-26/03 - 14 votes Pour)

Le Conseil Municipal,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Migennes pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur (5751300011),

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **DECIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2021 dont le montant s'élève à 12.60 €.

✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023, article 6541.

Admission en non-valeur – Budget Eau (délibération 2023-09-26/04 - 14 votes Pour)

Le Conseil Municipal,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Migennes pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur (5753110511),

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **DECIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2015 à 2021 dont le montant s'élève à 114.41 €.

✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget eau 2023, article 6541.

3- Achat des bons cadeaux (délibération 2023-09-26/01 - 14 votes Pour)

CONSIDERANT que l'âge du repas de fin d'année a été fixé à partir de 70 ans lors du Conseil Municipal du 15 juin 2023 numéro 2023-06-15/06, il y a lieu de modifier la délibération prise en novembre 2022 concernant les bons cadeaux.

CONSIDERANT que la commune délivre des bons cadeaux aux aînés qui n'ont pas pu participer au repas de fin d'année ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des bons cadeaux aux aînés de la commune selon les règles suivantes :

- Avoir plus de 70 ans et ne pas avoir pu assister au repas de fin d'année
- Être inscrit sur les listes électorales
- S'être inscrit en mairie à la suite du courrier reçu.

DECIDE que le montant du bon cadeau est de 20 € par personne.

DECIDE que les bons sont commandés auprès d'AC'tive Migennois. Ils pourront être utilisés chez le boulanger de la commune et chez les différents commerces du Migennois (une liste est donnée avec le bon cadeau).

DIT que ces bons seront distribués à la Mairie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à acheter les bons cadeaux et à signer tous les documents liés à ce dossier.

4- Acquisition de la parcelle AI 213 (délibération 2023-09-26/02)

Madame le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 15 juin concernant l'acquisition de la parcelle de Madame BRUNEAU. Celle-ci doit être prise de nouveau avec le terme vente à l'euro symbolique.

Fait part de la proposition de Madame BRUNEAU Sophie née GABRIEL de vendre sa parcelle cadastrée AI 213 de 27m² à la commune à l'euro symbolique.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de régulariser le fait que cette parcelle apparaît déjà comme étant sur le domaine public car la haie délimite déjà cette séparation.

Madame le Maire propose que cette acquisition soit enregistrée par Maître Chantier, notaire à Appoigny.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE le retrait de la délibération 2023-06-15/13 du 15 juin 2023,
- EMET un avis favorable à la proposition de Madame BRUNEAU Sophie,
- DONNE pouvoir au Maire pour signer l'acte correspondant auprès de Maître Chantier.

Informations diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des devis validés :

Budget commune :

Pascal Brun :	remplacement raccord toit du foyer	1 900.80 €
Notaire :	Acquisition du bar	194 546.00 €
ATD 89 :	Etude de la sécurité routière	2 925.00 €
Sté Michel :	Déblaiement de la salle polyvalente	34 020.00 €

Budget eau :

PRATEC	Mise aux normes de l'échelle descente réservoir	12 362.95 €
IDRD	Changement des vannes défectueuses sur le réseau d'eau	10 526.88 €

Signature de l'avenant API : Tarif repas livré au 01/09/2023 : 2.97 € HT, soit 3.13 € TTC (ancien tarif 2.84 € HT)

Nouveau tarif pour le site internet (Centre France): Ancien tarif : 288 € HT par an - Nouveau tarif : 468 € HT par an.

Dates importantes à venir

Réunion Yonne Médián le **10 octobre 2023** à 18 h : Projet de création d'une zone d'expansion des crues à Charmoy.

- Le Conseil Municipal est invité à participer à cette réunion, ainsi que la réserve communale.
- Les propriétaires des terrains concernés par le projet de la zone d'expansion ont reçu un courrier de Yonne Médián.

La réunion avec M. DE LUIZ ORTEGA de l'ATD concernant la sécurité routière aura lieu le **24 octobre 2023**

Repas festif du **12 novembre 2023** : l'ensemble des Conseillers Municipaux est invité. Merci de confirmer votre présence au secrétariat de la Mairie.

Informations CCAM :

Déchèterie intercommunales Epineau-Charmoy : Les travaux sont en passe d'être finis. La deuxième plateforme est d'ores et déjà opérationnelle. Les travaux de réhabilitation de la plateforme sont en cours mais ont pris du retard. La déchèterie sera également fibrée sous peu.

Etudes du profil des eaux de baignade : Le marché a été notifié à l'entreprise GEONAT le 12 Juillet 2023. Les premières analyses des sites visés ont été commandées afin que les profils puissent être déterminés. Elles seront réalisées jusqu'en septembre pour avoir les indications les plus complètes possibles. A l'issue, un premier bilan pourra être réalisé.

Retours des manifestations depuis le dernier conseil municipal :

Pique-nique des élèves : environ 500 peluches récoltés pour l'association des rêves de Marlene.

14 juillet 2023

Journée Charmoisienne : environ 50 participants ; de beaux échanges avec les habitants, mais peu de participants par rapport à beaucoup d'énergie pour l'organisation.

Vide grenier : beaucoup d'exposants avec 4 000 € de bénéfices

Village propre avec les élèves de Charmoy

PLANNING A VENIR

12/11 Repas festif des aînés

26/11 Marché d'hiver

09/12 Goûter de Noël (salle des fêtes de Bassou)

19/01 Voeux (salle des fêtes de Bassou)

Questions diverses :

Question de Madame DURAND concernant la formation

Madame le Maire rappelle les formations des élus : de 9h à 13h

Le 21 octobre 2023 : Formation des fondamentaux

Le 18 novembre : Formation du calcul des ratios pour comprendre l'analyse rétrospective

Madame GENCE demande si une augmentation des tarifs périscolaires est prévue ; Madame le Maire indique que pour le moment il n'y a pas d'augmentation, et que la question sera étudiée lors de la commission des finances.

Madame FAVROT demande si les jeux de la salle polyvalente seront de nouveau accessibles. Madame le Maire indique que les jeux sont en mauvais état, qu'ils n'ont pas été utilisés depuis longtemps et ils ne seront sûrement pas réutilisables. Madame FAVROT signale aussi que le tourniquet qui est au niveau des jeux devant le centre de loisirs est dangereux.

CHRONOGRAMME ACTIVITES/REUNIONS COMMUNALES

Planning manifestations communales : Association et Municipalité

OCTOBRE	07-08-Paëlla à emporter Charmoy Loisirs (salle 1) 11- Animation Charmoy Loisirs 25- Animation Charmoy Loisirs
----------------	---

NOVEMBRE	01-Halloween Charmoy Loisirs 04- Choucroute à emporter CSP 11- Commémoration 12-Repas festif 15- Animation Charmoy Loisirs 26-Marché d'hiver (à confirmer) 29- Animation Charmoy Loisirs
-----------------	--

DECEMBRE

02- Téléthon ZigZag repas (EPINEAU)

06- Animation Charmoy Loisirs

07- Conseil municipal

09- Goûter de Noël de la Municipalité

20- Animation Charmoy Loisirs

Clôture du Conseil Municipal à 19h15